

Appel à maraîchers - Villers-la-Ville

La **coopérative “Le Navet qui Ry”** cherche activement un-e (un binôme de) maraîcher-es pour co-construire son projet de micro-ferme agroécologique attenante à l’habitat groupé le “Temps d’M”. *Démarrage de saison en 2025.*

1. Le projet

Nous recherchons un-e (binôme de) maraîcher-es, pour démarrer, gérer et pérenniser un **projet de maraîchage dans une micro-ferme diversifiée en agroécologie** sur une surface totale de **92 ares incluant un verger hautes tiges existant de 13 ares**. Ce projet pourrait également inclure un volet de production de petits fruits.

Une coopérative agricole est en cours de création pour **accompagner** le lancement de l’activité agricole dans des conditions très avantageuses et innovantes. En effet, la coopérative fera les investissements de base nécessaires en infrastructures et mettra à disposition la terre gratuitement. De plus, un salaire rémunérateur sera garanti dès la 1ère année de production pour 1 ETP.



Illustration 1 : vue aérienne de la zone maraîchère (en rouge) de 92 ares incluant le petit verger hautes tiges de 13 ares (en vert).

Ce projet de micro-ferme, qui sera créé sur d’anciennes prairies de pâturage, et à proximité d’une zone Natura 2000, a pour vocation de contribuer à la **souveraineté alimentaire de son territoire**. Il repose sur des valeurs fondamentales, qui seront traduites en actions telles que :

- Garantir la qualité nutritionnelle des produits alimentaires
- Préserver les ressources naturelles
- Stimuler la biodiversité
- Être dans le respect de tous les Vivants
- Viser la résilience énergétique ainsi que l’intégration paysagère

Le terrain se trouve en fin de rue, entre le village et la campagne, voisin de champs exploités par un agriculteur conventionnel. Les déplacements automobiles sont à minimiser pour préserver la quiétude du quartier. Dans ce souci, la potentielle transformation et vente des produits se feront soit sur des sites extérieurs, soit seront organisés de telle sorte de ne pas encombrer la rue de véhicules motorisés.

2. Nous offrons

Ce qui existe déjà et sera disponible dès le début de la collaboration :

- Un **accompagnement sur les 4 premières années**, via le Starter Kit mis en place et testé par **Perma-Projects Academy asbl**. Une rencontre sera organisée avec l'équipe d'Olivier Lefèbre, Noémie Maughan et Tom Paris - voir expérience des micro-fermes de la Papelotte et de la Préale.
- Un **Business Plan** sur mesure pour les 4 premières années de production. (Modèle économique basé sur les expériences de Perma-Projects d'accompagnement des projets de la Préale et de la Papelotte).
- Une **rémunération** attractive selon le Business Plan réalisé en collaboration avec Perma-Projects : une rémunération forfaitaire est prévue pour le travail à effectuer pendant l'année d'installation, un salaire brut d'environ 2400€/mois pendant les 4 premières années de production (ce salaire sera garanti pour 1 ETP en année 1 et jusqu'à 1,5 ETP en année 4).
- Un **verger hautes tiges clôturé** (planté en 2022) d'une superficie de 13 ares avec 16 essences d'arbres fruitiers différentes. (Voir détails en annexe)
- Un **réseau de contacts** de spécialistes en agroécologie, arboriculture, maraîchage, génie civil, etc. et donc des possibilités de se former tout au long de la collaboration.
- Une **analyse du marché local** réalisée par Credal.
- Un premier **design maraîcher** réalisé par Tom Paris, maraîcher chez Perma-Projects comprenant notamment : un résumé des contraintes (légalles ou autres), des cartes avec analyses des risques, un plan général des différentes zones de cultures, un planning de fertilité, ...

Ce qui est prévu et sera mis en place lors de l'année d'installation :

- Un **forage** avec un débit d'eau potable jusqu'à 10 m³/jour (sous réserve d'obtention d'autorisation - les démarches sont en cours - en cas de refus de permis, il faudra envisager des solutions alternatives pour la gestion de l'eau)
- Un **accès à l'eau de ville et à l'électricité**. L'accès sera situé au niveau de la voirie et sera réalisée lorsque la première phase des travaux (voirie et impétrants) de l'habitat groupé aura débuté.
- L'installation de 3 ou 4 grandes **serres** tunnel comprises dans les infrastructures fournies aux maraîcher-es par la coopératives.
- Des **infrastructures modulables** pour le lavage, stockage, conditionnement des récoltes, etc.
- Des **clients proches** (dont une partie des riverains membres de l'habitat groupé "Le Temps d'M) et fidélisés par l'acquisition de parts dans la coopérative.
- Si c'est un besoin ou un souhait : possibilité de réfléchir à attribuer au maraîcher-e un **logement** au sein du projet d'habitat groupé et/ou à installer un habitat léger.

3. Profil recherché :

Prérequis / compétences

- Pouvoir témoigner d'une formation longue en maraîchage agroécologique ou AB (type Crabe) ou d'au minimum une saison complète et faire preuve d'autonomie dans la gestion des cultures : programmation, planification, anticipation.
- Capacité à bâtir un plan d'affaires solide et sur le long terme.
- Se sentir en capacité d'atteindre l'objectif de rentabilité prévu par le Business Plan du Starter Kit, à savoir 20€/m² dès la première année de production (jusqu'à 40€/m² la 5e année).
- Connaissance du maraîchage sur sol vivant.
- Capacité à créer des synergies commerciales avec les collègues environnants, afin de diversifier l'offre.
- Avoir de bonnes notions en permaculture, le design étant un plus - Bonne capacité d'adaptation aux contraintes du climat et de l'écosystème.
- Capacité à tendre vers l'autonomie en ressources (circularité, sobriété, économies etc.)
- Une condition physique en adéquation avec le métier.

Nous demandons/ tâches

- Contribuer à l'installation et à la gestion d'un projet de maraîchage sur 92 ares.
- La réalisation de plans de cultures permettant d'atteindre l'objectif de rentabilité.
- La gestion pour le maintien de la fertilité des terres dans le temps.
- Programmation, semis, plantations, repiquages, désherbage, récoltes, compostage, prévention des maladies et lutte biologique...bref le métier de maraîcher.
- Être capable de prendre du recul et d'exposer ses choix stratégiques de cultures, d'assolement, de fertilisation, de rendements ainsi que ses chiffres aux membres du CA lors des réunions régulières, à l'AG une fois par an ainsi que de communiquer vers les consommateurs.
- Participer à l'enrichissement de la biodiversité globale du site (flore mellifère, plantes compagnes, abris pour faune sauvage amie du potager...) est un plus.

Attitude / caractère

- Être un-e entrepreneuse-eur impliqué-e avec un projet professionnel sur le long terme.
- Avoir une approche pragmatique et entrepreneuriale. Connaître et maîtriser ses chiffres.
- Capacité de leadership et de gestion accessoire de personnel pour être épaulé-e en haute saison.
- Être capable de travailler seul-e lorsqu'il le faut mais aussi de s'intégrer dans un collectif, de travailler en équipe.
- Être investi de ses responsabilités comme chef de cultures, apprendre de ses erreurs et célébrer ses succès.
- Compétences en communication d'information à un public non agricole.
- Être volontaire pour suivre des formations dans les domaines où les compétences sont à améliorer ou pour rester à jour des avancées scientifiques et pratiques liées au métier, dans la mesure du temps disponible.
- Être passionné-e de nature est un plus
- Avoir une fibre "sociale" et l'envie d'intégrer des projets d'inclusion (par exemple accueillir des jeunes du service citoyen... ou toute autre initiative) est un plus.

4. Les partenaires

4.1 La coopérative “Le Navet qui Ry”

Nous sommes membres d'**une coopérative en cours de constitution** qui a pour vocation de faciliter l'installation et de soutenir un projet de maraîchage sur le long terme. **Le CA de la coopérative** sera composé de représentants des différentes instances impliquées dans celles-ci (fondation, habitat groupé, consommateur·ices, ...). Le CA se réunira régulièrement pour s'occuper des questions opérationnelles concernant la coopérative, ces rôles seront notamment de décharger les maraîcher·es de certaines tâches administratives. Les maraîcher·es proposeront leurs choix : infrastructures, design, techniques, productions qui seront toujours réfléchis ensemble.

Lors de la phase d'installation (les 4 premières années de production), **les maraîcher·es, en tant qu'employé·es, ne feront pas partie du CA, mais seront invités à y assister.**

Au terme de la phase d'installation, la coopérative permettra aux producteur·ices d'obtenir des parts propres et ceux-ci auront alors l'opportunité de devenir membres à part entière du CA.

Les **coopérateurs** pourront s'investir dans la vie de la coopérative, au moins, lors de **l'Assemblée générale** annuelle. En cas de besoin, des assemblées extraordinaires pourront être organisées, mais aussi des événements festifs, des chantiers participatifs, etc. Nous voyons plusieurs avantages à ce que l'activité agricole soit accompagnée par une coopérative : apporter les capitaux de base, fidéliser les consomm'acteurs, créer un réseau d'entraide etc.

La coopérative travaille également en partenariat avec **l'habitat groupé le Temps d'M** (propriétaire du terrain de la micro-ferme et dont plusieurs membres sont à l'origine de la coopérative agricole) et avec [Perma-Projects Academy asbl](#) (Experts en création de micro-fermes agroécologiques).

4.2 L'habitat groupé le Temps d'M

L'habitat groupé Le Temps d'M (*illustration 3*) est une copropriété composée de 14 unités d'habitation, une maison louée en colocation, un bâtiment commun avec un grand terrain commun de 3,5 ha appartenant à la **fondation** du même nom. Parmi ces 3,5 hectares, **92 ares sont dédiés à la coopérative agricole via une convention de mise à disposition de la terre, et ne seront pas récupérés à des fins privés ou autres qu'une production agricole.**

Les habitants du Temps d'M souhaitent être acteurs du changement en participant activement à la création d'un **lieu de vie convivial, écologique, autonome et solidaire**. Ils forment une équipe de 14 foyers constitués d'enfants et d'adultes aux profils variés et intergénérationnels : des ingénieur·es, artistes, enseignant·es, sage-femme, retraité·es, kiné, doula, formateur·rices en tout genre. Grâce aux cheminement de la vie de l'habitat groupé et à un modèle innovant de gouvernance partagée, les habitants forment un groupe à l'écoute, dynamique et capable d'évolution, de remise en question.

Au Temps d'M, les habitants sont donc propriétaires de leur maison, **mais le terrain appartient à la fondation**. Ce qui implique que chaque personne vivant ou travaillant sur

celui-ci doit adhérer aux valeurs et principes du Temps d'M (convivialité, autonomie & résilience et solidarité, principes de permaculture), inscrites dans la charte et les statuts de la fondation. Les habitants sont donc invités à s'investir dans différents projets selon les besoins du collectif et les envies de chacun. Certains membres se sont donc investis dans la création de la coopérative qui soutiendra la micro-ferme. **Il sera donc possible d'organiser des chantiers participatifs pour la réalisation de tâches chronophages et énergivores liées à la micro-ferme.**

Le projet Temps d'm
Vue d'ensemble



Illustration 2 : vue d'ensemble du projet Temps d'M qui est composé de 14 unités d'habitation, de bâtiments communs et d'un terrain commun de 3,5 ha dont 92 ares sont dédiés à la coopérative agricole via un contrat de bail à ferme avec clause environnementale.

4.2 Perma-Projects Academy Asbl

Perma-Projects Academy asbl a pour mission de contribuer à la diffusion de la permaculture et l'agroécologie en Belgique et d'en améliorer la viabilité économique. Concrètement, le but est d'offrir à des jeunes entrepreneurs un cadre leur permettant de lancer leur activité à travers un **Starter-Kit**. Perma-Projects a établi un **business plan sur mesure** pour ce projet spécifique de micro-ferme en agroécologie à Villers-la-Ville.

Dans ce business plan, la coopérative s'engage à dégager un budget initial permettant de **financer les infrastructures coûteuses** mais nécessaires à l'installation du maraîcher·e (**forage, serres, abris, chemins, ...**). Ce budget comprend également **un revenu pour les maraîcher·es**. Le starter kit prévoit donc de faciliter l'accès à la terre et aux investissements tout en prévoyant de rendre les maraîcher·es indépendant·es financièrement **au terme de la 4e année de production**. Ils ou elles passeront alors d'un statut équivalent à celui d'employés (salariés) à celui d'indépendant·es. Les modalités de cette transition sont à co-construire.

Notre objectif commun est de promouvoir une **agriculture respectueuse du sol, de l'environnement et de l'humain**. C'est-à-dire de fournir des produits de qualité tout en rémunérant décemment les producteur·ices et en préservant les ressources locales.

5. Procédure de sélection

1. Visite sur le terrain

La visite vous permettra de prendre connaissance du lieu, de ses caractéristiques et de son contexte. Une première visite est prévue **le lundi 22 avril 2024 de 10 à 11h**. La deuxième visite est **le mercredi 24 avril 2024 de 14h30 à 15h30**. La participation est **obligatoire** et constitue un critère de recevabilité pour les candidats.

Dans la foulée de ces deux visites, une **séance d'information** se tiendra **le 8 mai 2024 de 20h à 21h30 en visioconférence** lors de laquelle les candidat-es pourront poser leurs questions relatives à la rédaction de leur candidature. L'inscription est obligatoire. La participation à cette séance n'est pas obligatoire.

2. Projet de candidature complet

Les candidat-es sont prié-es de rendre le formulaire complet ci-joint.

La candidature doit être envoyée au plus tard **le 17 mai 2024** à minuit par mail à leonoredanhier@gmail.com et maleroy@gmail.com.

Veuillez vérifier que vous respectez les critères de recevabilité avant de soumettre votre candidature.

3. Jury

Le jury sélectionnera 3 personnes ou groupes sur base de leur candidature écrite. Ceux-ci présenteront leur candidature au jury, en présentiel, **le 28 mai 2024 entre 14h et 16h** (lieu encore à déterminer).

La **sélection finale** du projet aura lieu **le 4 juin 2024 au plus tard** et le projet pourra démarrer son installation à partir de cette date.

4. Critères de recevabilité des candidatures

Pour que la candidature soit recevable, elle doit comprendre les éléments suivants :

- La-le candidat-e a participé à une visite de terrain.
- Le canevas de candidature est complet, annexe comprise.
- L'envoi de la candidature complète a lieu avant l'échéance.

7. Nos références et contacts

<ul style="list-style-type: none">• Ferme de la Papelotte• Ferme de la Préale• Ferme des Arondes• Les jardins de Dounia• Ferme du coin²• Ferme du Bec Hellouin• Ferme Graines de vie• ...	<ul style="list-style-type: none">• Terre en vue• Sylv'Agro• Credal• Diversifermes (Gembloux)• Fugea• CRABE asbl• François Wiaux - Graines d'Avenir Agroécologie sprl
---	---

Contacts :

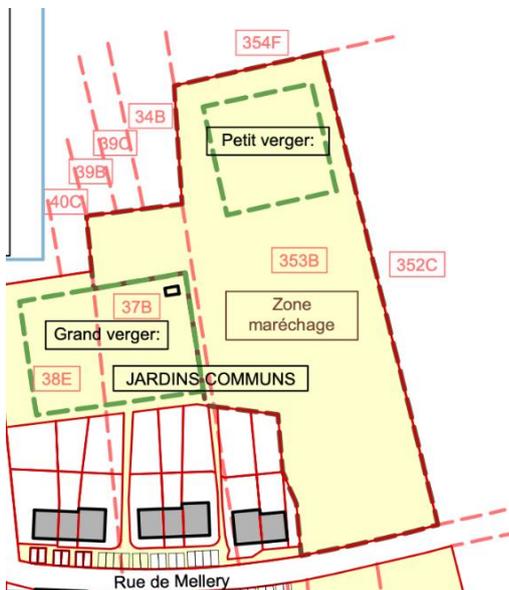
Mathieu Leroy - +32 (0) 477 79 44 91 - maleroy@gmail.com

Eléonore Danhier - +32 (0) 495 52 91 66 - leonoredanhier@gmail.com

Adresse pour les visites du terrain : Rue de Mellery 106 - 1495 Villers-la-Ville

8. Annexes :

A1. Localisation et plan parcellaire



La zone maraîchère est située en zone agricole. Comme indiqué sur le plan du géomètre, la zone maraîchère contient une partie des parcelles cadastrales 353B et 37B.

Illustration 3 : extrait du plan du géomètre montrant les parcelles cadastrales concernées par la zone maraîchère située Rue de Mellery, 106 à Villers-La Ville.

A2. Description de la parcelle agricole



Un accès à la micro-ferme sera créé au bout de la rue de Mellery (cul-de-sac) qui se prolonge par le chemin pédestre n°4 allant vers les champs et les bois.

Des analyses de sol ont été réalisées à 4 endroits distincts de cette zone agricole exploitable. Dans ces 4 zones, le sol est de nature limon fin non battant et ne présente donc pas de problème de stabilité structurale. Le pH est acide, égal à 5 en moyenne et le taux d'humus est excellent.

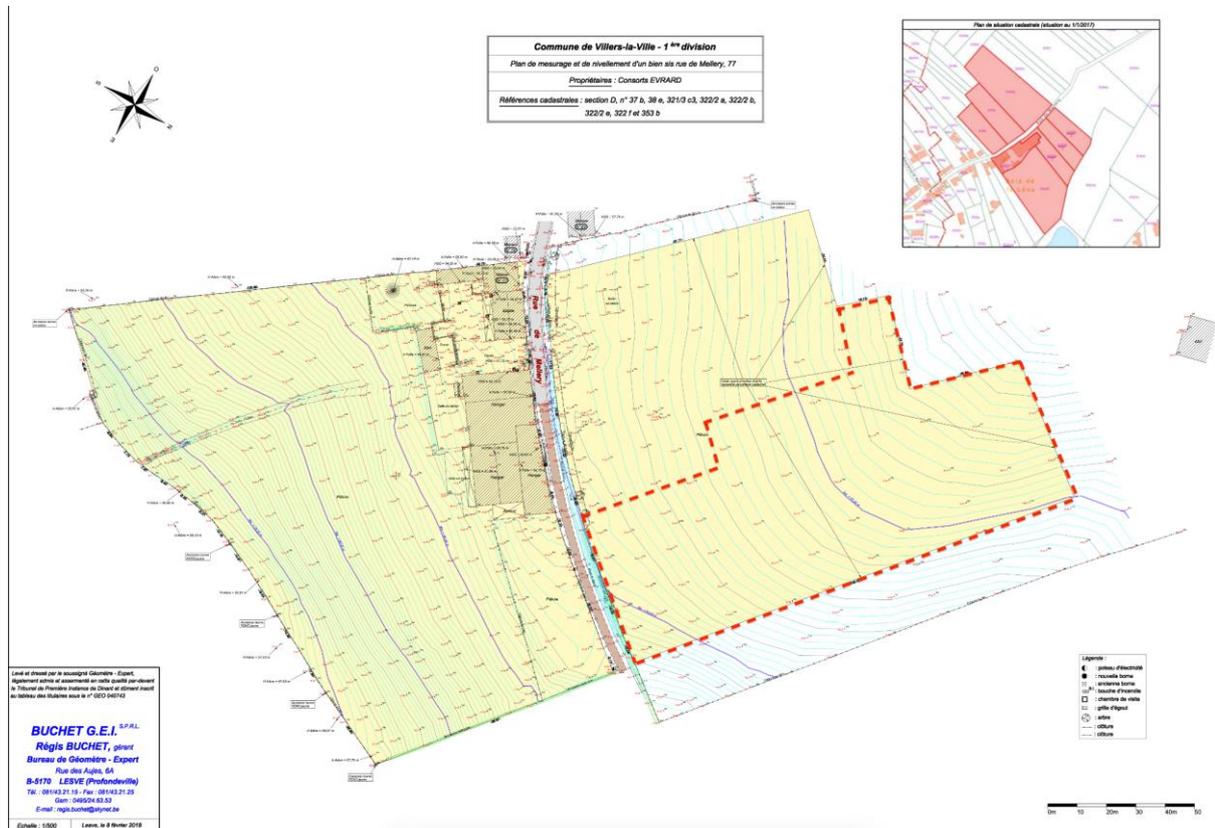
Illustration 4 : aspect de la terre sur la parcelle dédiée au maraîchage

Des haies doubles rangs diversifiées ont été plantées en 2019 pour protéger des vents du nord, des produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs voisins et pour délimiter le terrain.

Un verger hautes tiges a été planté en décembre 2022. Il a une surface de 13 ares et pourra également permettre des cultures entre et sous les arbres. Pour le moment, un berger réalise de l'éco pâturage sur le verger hautes tiges et basses tiges avec des rotations de 6 semaines.

A3. Plan Topographie

Un plan suivant de la **topographie** du terrain (3,5 ha appartenant à la fondation Le Temps d'M), a été réalisé par le géomètre Régis Buchet. La zone en rouge pointillé est la zone maraîchère.



A4. Détail du verger hautes tiges

HAUTE TIGES										
POMMIERS										
NB		Période de cueillette	Période de conservation	cuisson	compote	table	jus/cidre	Rapport acidité-sucres	Devient farineuse (1 = non, 3 = très farineuse)	groupe floraison
1	Gravenstein	07-08	10	1	1+	1	1	A=S	3	2-3
1	Belle-fleur à large mouche lanscaill	09 - 2	02-03	1	2	2	2	A=S	2	4
1	Joseph Musch	09 - 2	12	2	1	1	3	A=S	3	2-3
1	Cwastresse simple	10 - 2	03	0	2	1	1	1	1	3-4
1	Gueule de mouton	10 - 2	04-06	2	0	2	1	A=S	1	4
1	Cabarette	10 - 2, 11	04-06	1	(3)	1	1	A=>S	1	4-5 +++

POIRIERS							
NB		Période de cueillette	Période de conservation	table	table conservation	cuisson	groupe floraison
1	Poire à Clément	08 - 1/2	8 - 2, 09 -	1	0	0	4
1	Poire de Gros	09-1	10-2	1	0	1	3-4
1	Beurré Dilly	10-1	10-2	1	0	0	3-4
1	Comtesse de Paris	10 - 1	12-02	0	2	2	2

PRUNIER							
NB		maturité	groupe floraison simplifiée	auto-pollinisation	production	Sensibilité majeure	couleur épiderme
1	Early Rivers Prolific	f7-d8	2	+ - AF	r	0	bleue
1	Monsieur hâtif	d8-m8	3	0	v	ec, fr, gu	pourpre
1	Belle de Thuin	m8	1-2	0	rr	mo, gu	jaune
1	Mirabelle de Nancy	f8-d9	4	+ - AF	r	ta	jaune pointillé de rouge
1	Altesse simple	m9-f9	4	AF	a	ca	violet foncé
1	Sainte-Catherine	f9-d10	3-4	AF	rr	ta	jaune-verdâtre

A.5. Extrait de la Charte de l'habitat groupé "Le Temps d'M" (2024)

LA RAISON D'ÊTRE

“Être acteurs de changement en co-créant et partageant un lieu de vie convivial, autonome et solidaire ”

Ce **projet d'habitat partagé** est donc né d'un désir **d'être acteur du changement** afin de participer à la création d'une société **plus écologique et humaine**. Nous sommes conscients que les ressources de notre planète ne sont pas inépuisables et nous souhaitons que nos enfants et ceux de demain grandissent dans le respect de la nature, des ressources et pas dans un mode de consommation lié au fonctionnement sociétal actuel. Ainsi nous souhaitons partager une vie plus simple, plus en phase avec la nature et à l'émerveillement que celle-ci nous procure.

Nous souhaitons créer une **réflexion écologique globale** qui respecte la nature et les **cycles de la vie**. Ainsi la **permaculture** vise aussi à aménager des écosystèmes humains, éthiques et durables qui s'intègrent harmonieusement dans les écosystèmes naturels.

Ce projet est ainsi l'occasion d'expérimenter un nouveau **modèle de vivre-ensemble** moderne, durable qui se veut une alternative à l'isolement croissant de notre mode de vie occidental. Nous voulons un monde joyeux et abondant pour nos enfants, basé sur le partage et la citoyenneté, notre but est donc de leur montrer l'exemple. Pour cela nous utiliserons tant les bonnes vieilles recettes de grand-mère pour améliorer notre consommation, que les nouvelles technologies de pointe pour diminuer notre impact environnemental : énergie, eau, mobilité, etc.

A.6. Extrait de la Charte de l'habitat groupé "Le Temps d'M" (2024)

VALEURS & PRINCIPES

La démarche du Temps d'M n'est liée à aucun groupe spirituel, religieux, philosophique ou politique.

Les valeurs fondamentales sont la convivialité, l'autonomie et la solidarité. En synthétisant les réponses des 14 membres concernant leurs motivations à venir vivre au Temps d'M, nous pouvons définir ces valeurs fondamentales du projet comme suit [\[synthèse générée par l'IA \(ChatGPT\) sur base de toutes les réponses au formulaire des 14 candidatures\]](#) :

- **Convivialité** : Cette valeur représente le désir profond des membres de créer un environnement chaleureux et accueillant, où les relations sociales sont valorisées. Cela inclut le partage de tâches quotidiennes, la création d'espaces communs pour les activités sociales, la convivialité dans les interactions quotidiennes et la volonté de créer des liens forts au sein de la communauté.
- **Autonomie** (résilience) : L'autonomie est une valeur clé pour les membres, illustrant leur volonté de devenir plus autosuffisants sur les plans énergétique, alimentaire et de gestion des ressources. Cela implique également une résilience face aux défis futurs, en se préparant à vivre de manière plus simple et durable, en réduisant l'empreinte écologique et en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Solidarité** : La solidarité est au cœur du projet, représentant l'engagement des membres à soutenir et à s'entraider mutuellement. Cela comprend le partage des compétences, des savoirs, des ressources et le soutien dans les moments difficiles. La solidarité transcende les générations et crée un sentiment de communauté où chacun se sent soutenu et valorisé.

Nous visons un équilibre entre l'intimité et la souveraineté individuelle d'une part, et une vie collective avec des valeurs de **partage et de solidarité**. Nous souhaitons **savourer l'essentiel** et explorer un mode de vie plus simple en visant à diminuer nos besoins, et en privilégiant nos liens avec nos pairs et la nature plutôt que les biens matériels.

Les principes fondamentaux (comment faire vivre ces valeurs) de l'habitat partagé sont les suivants :

- PERMACULTURE : L'idée est de restaurer un **écosystème** en mettant en pratique les idées de la **permaculture** et en vivant aussi la permaculture comme une **écologie globale**. Pour se faire les différents éléments seront pris en compte :
 - **Consommation et production énergétique durable**
 - **Matériaux durables** d'origine locale pour la construction
 - Rétablissement et maintien des **écosystèmes**,
 - **Transports durables** (mobilité douce et voitures partagées),
 - **Gestion raisonnée de l'eau**,
 - Gestion intelligente des déchets tendant vers le **zéro déchet**,
 - Grande **autonomie alimentaire** grâce à la permaculture.

- LIEN SOCIAL : Reconstituer du lien social et de la solidarité en faisant vivre un collectif de personnes de tout âge en relation avec son environnement et dans le respect de celui-ci. L'habitat partagé intergénérationnel remplit également les fonctions suivantes : assurer la diversité sociale ; favoriser la cohésion sociale ; retarder, si pas éviter aux seniors la solution des maisons de repos ; faciliter la vie des jeunes ménages ; augmenter l'accessibilité au logement.

- GESTION partagée par tous les habitants quel que soit l'apport financier ou la superficie occupée selon un mode de **gouvernance partagée**. Les réunions ont actuellement lieu en soirée à une fréquence d'une réunion par mois afin de prendre les décisions importantes en intelligence collective.

- CRÉER ET TRANSMETTRE : à travers les différents projets des habitants et des citoyens, nous souhaitons sensibiliser les générations futures à préserver la planète et à mieux vivre ensemble.

- **LE RESPECT** afin de prendre soin du lieu, de la relation humaine, et de le rendre vivant.
 - **Respect de soi** : confiance en soi, connaissance de soi, écoute de ses besoins ;
 - **Respect de l'autre** : écoute, accueil et ouverture, empathie, partage ;
 - **Respect de la nature** et de la vie sous toutes ses formes par un mode de vie adéquat : comportements conscients, pratiques **écologiques**, **sobriété** et simplicité dans nos besoins, etc.
 - La **beauté et l'harmonie** des lieux, des aménagements qui en font un lieu de ressourcement et d'émerveillement.